

La recherche agricole en Turquie

Ergun Y.

in

Casas J. (ed.).

La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III

1988

pages 133-135

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0882>

To cite this article / Pour citer cet article

Ergun Y. **La recherche agricole en Turquie.** In : Casas J. (ed.). *La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen.* Montpellier : CIHEAM, 1988. p. 133-135 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La recherche agricole en Turquie

Yusuf ERGUN

*Département de Recherche, Planification et Coordination
Ministère de l'Agriculture*

Les recherches agricoles en Turquie initiées à la fin du XIX^{ème} siècle ont été essentiellement menées par le secteur public. Progressivement, elles se sont développées pour satisfaire les besoins nationaux compte tenu de la grande diversité des conditions climatiques et physiques du pays.

Pendant des années, de nombreuses institutions dépendant de divers organismes ont été créées et les missions de recherche agricole leur ont été confiées en fonction de leurs champs d'activités.

Au sein du secteur public, les recherches agricoles sont conduites par des institutions relevant de la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et des Affaires Rurales (MAFAR), du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), du Ministère des Finances et des Douanes (MFD) et du Conseil de Recherche Scientifique et Technique turc ainsi que des universités.

Cependant, depuis peu de temps, le secteur privé développe aussi des activités de recherche, essentiellement dans le domaine de la production de nouvelles variétés, la multiplication et la vente de semences de certaines espèces végétales importantes sur le plan national.

Bien que les recherches aient été toujours importantes en vue de développer la technologie agricole en Turquie, elles jouent un rôle de plus en plus important à partir de notre siècle. Il n'y a aucun doute qu'elles seront le facteur clé de tous les progrès futurs.

Soutenus par le gouvernement et dépendant de diverses instances, les Instituts de recherche agricole ont contribué et continuent à contribuer à la diversification des activités des exploitations agricoles et à l'amélioration de leurs revenus.

Les instituts de recherche dépendant du (MAFAR) - dont il sera essentiellement question ici - ont pu mettre à disposition des agriculteurs de nombreuses innovations techniques, tant en matière de production de nouvelles variétés avec leur techniques culturales les plus recommandables, que d'amélioration de la productivité des productions animales et d'une meilleure utilisation des ressources physiques (sols, eaux).

I - Organisation de la recherche au MAFAR

A la suite de promulgation de la loi concernant la réorganisation du MAFAR, les organisations concernées de recherche agricole ont été remaniées et un nouveau cadre pour le système de recherche agricole a été établi au MAFAR.

En vue de renforcer l'organisation de ce système, le Département de Recherche et de Statistiques dépendant du Conseil Consultatif de la Planification et de la Coordination de la Recherche, devient l'organe responsable pour la planification et la programmation, des activités de recherche au sein du Ministère (MAFAR)

en étroite coopération avec les directions générales concernées.

Parallèlement, le nombre des Instituts de recherche a été réduit de 105 à 67, soit tout simplement par l'affectation de certains organismes existants à d'autres activités telles que les centres de test et de contrôle, les écoles agricoles et les champs de production, soit par la fusion d'instituts dont les activités étaient étroitement liées au sein de mêmes provinces.

Sur les 67 instituts actuels, 11 relèvent de la tutelle de la direction générale des Affaires Rurales, 2 de celle de la direction générale de la Forêt, et 54 sont directement sous la responsabilité du Ministre.

Les instituts de recherche placés sous la responsabilité de la Direction Générale de la forêt s'occupent de la recherche forestière. Ceux relevant de la Direction Générale des Affaires Rurales entreprennent des recherches dans les domaines de l'eau, des sols et de la fertilisation.

Les 54 instituts restants sont spécialisés dans les domaines de l'amélioration des productions végétales, l'élevage, la protection des plantes, les maladies d'animaux, la technologie alimentaire et les produits aquatiques.

Parmi ces instituts :

- 4 ont été désignés comme des centres de recherche responsables au niveau national des recherches sur les grandes cultures, les productions maraîchères et fruitières, les productions animales et la santé animale.

- 7 autres sont devenus des centres régionaux de recherche agronomique, responsables des productions agricoles dominantes dans leur zone agro-écologique respective : la mer Egée, la Méditerranée, Cukurova, Anatolie Sud-Est, Mer Noire, Anatolie Est et la Thrace.

- les 43 instituts de recherche agricole restants sont des instituts de recherche spécialisés chacun dans une production donnée.

Les Instituts de recherche comptent une direction administrative et différentes divisions techniques organisées par disciplines. L'approche de recherche multi-disciplinaire domine dans toutes les institutions de recherche.

II - Contrôle et évaluation

Pour qu'il soit approuvé et mis en oeuvre, n'importe quel projet de recherche agricole doit obtenir l'approbation de trois organismes principaux :

1. Comité de Recherche des Instituts

Un projet est tout d'abord examiné et révisé par ce comité ; les résultats des travaux en cours y sont aussi discutés.

2. Groupes de travail

Chaque projet approuvé par le Comité de Recherche des instituts et les rapports sur les projets achevés sont présentés ensuite aux groupes de travail pour être discutés par les experts de chaque produit. Ces experts invités sont issus des instituts, des universités et du secteur privé.

3. Conseil Suprême Ministériel pour la Recherche et le Développement.

Le Conseil est composé de représentants des universités, d'organisations de la Planification Etatique, du Conseil pour l'Enseignement Supérieur, du Conseil Scientifique et Technique Turque, de l'Association Turque des chambres d'agriculture, des Directeurs Généraux concernés et, en cas de besoin, des Directeurs des centres régionaux de recherche agronomique. La présidence de cet organe est assurée par le Ministre ou le Secrétaire d'Etat. Ce Conseil élabore la politique de Recherche du Ministère et établit des priorités en vue d'obtenir le *consensus* sur les activités futures.

Habituellement ces organes se réunissent une fois par an, plus si cela est nécessaire.

Après approbation du Conseil Suprême Ministériel, un projet peut être financé et mis en oeuvre ; les résultats de recherche sur les projets achevés peuvent être publiés ou transférés aux organes de vulgarisation.

III - Projets de recherche et objectifs

Actuellement, la plupart des activités de recherche agricole sont centrées sur les productions avec une approche nationale et en mobilisant toutes les disciplines nécessaires pour chaque production. De tels programmes nationaux concernent les céréales, les productions maraîchères et fruitières, les cultures industrielles, les légumineuses alimentaires, les productions végétales secondaires, les productions fourragères, les ressources génétiques relatives aux productions végétales, les productions animales.

A côté de ces programmes nationaux de recherche, des centaines de projets de recherche spécifiques orientés par problème sont mis en oeuvre dans le domaine de la phytotechnie, de la santé animale, de la technologie alimentaire et de la pêche.

IV - Personnel de recherche et ressources matérielles

Approximativement, 7 000 personnes (y compris les techniciens sur le terrain, bacheliers, diplômés

de l'université ayant un diplôme de licence, maîtrise ou même doctorat) sont actuellement employés dans les organisations de recherche existantes du Ministère. Parmi les 1 500 diplômés de l'université, seulement 30% de chercheurs possèdent un diplôme de maîtrise ou de doctorat.

Plus généralement, la plupart des recherches agricoles sont de nature appliquée. Les principaux efforts concernant les productions végétales sont engagés dans les domaines de l'amélioration des plantes, avec la génétique et la sélection de nouvelles variétés. Ils s'appuient sur les ressources génétiques nationales et sur celles provenant d'échanges internationaux.

Afin de promouvoir ces échanges internationaux de matériels génétiques et de transfert de technologies, la Turquie entretient une étroite coopération, y compris en matière de programmes communs de recherche et de formation, avec des centres de recherche et des organisations internationales telles que le CIMMYT, le CIP, l'ICARDA, l'IRRI, INTSOY, l'ICRISAT, l'IDRC, l'USDA, la FAO, le PNUD, la Banque Mondiale et diverses universités américaines (Oregon, Nebraska et Montana).

En outre, des contacts étroits et de bonnes relations ont été établis avec le secteur privé pour tester leurs produits commerciaux et leurs hybrides récemment mis au point.